



une mutuelle,  
c'est naturel !

## LES ESSENTIELLES BIEN-ETRE

### PETIT LEXIQUE

**Base de Remboursement (B.R.) :** tarif fixé par la Sécurité Sociale pour tout acte pratiqué par un professionnel de santé; **par exemple pour les consultations spécialistes, la B.R. est de 23,00 €. Donc 300 % de 23,00 € = 69,00 € (Remboursement Sécurité Sociale inclus, 1 € de franchise restant à charge).**

**Tiers Payant :** Mécanisme grâce auquel vous êtes dispensés de l'avance des frais pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires chez les professionnels de santé. Le tiers payant vous permet, à l'aide d'une carte remise par votre mutuelle, de ne pas faire l'avance de vos frais (selon la garantie); **Télétransmission :** échange informatique entre les différents acteurs de la santé. La télétransmission vous dispense d'envoyer vos décomptes du Régime Obligatoire à votre organisme complémentaire.

(1) 30 jours par hospitalisation transfert inclus maximum 90 jours par année civile • (2) Par intervention et sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante • (3) Par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile • (4) Limité à 45 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile • (5) Hors Psychiatre, Psychologue, neuropsychologue... • (6) Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes, Ortopistes • (7) Non remboursés par la S.S., sur prescription médicale et justificatif de paiement • (8) Médicaments en nomenclature • (9) Forfait 1 paire annuelle par bénéficiaire - hors ticket modérateur et régime obligatoire • (10) Forfait annuel par bénéficiaire, jetable ou non • (11) Par intervention, Maximum 2 interventions par année civile • (12) Soins courants et détartrage • (13) Prothèse dentaire acceptée, comprise dans la nomenclature et dispensée par un dentiste conventionné. Prise en charge sur prothèse définitive et non provisoire. Plafond annuel de remboursement MFIF dans la limite du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale • (14) par année civile, inclus dans le plafond dentaire de remboursement MFIF • (15) Compris dans la nomenclature • (16) Remboursement S.S. maximum 2 prothèses par année civile • (17) Maximum 5 jours • (18) Fonds sociaux, allocation versée en une seule fois par enfant né viable • (19) Inscrit dans la nomenclature • (20) pour tout acte facturé 120 € et plus. • (21 b) Prestation soumise à renouvellement par l'assureur du contrat Obsèques. Garantie souscrite auprès d'AIG Vie. Ne concerne que les adhésions avant 60 ans.

(A) Prestations soumises à entente préalable par nos experts-conseil sur présentation d'un devis. ♦ Dispensées par un praticien diplômé : sur présentation de la facture mentionnant les diplômes du praticien et le nom de la fédération dont il relève.

## SANTE

1

2

3



FRAIS DE SÉJOUR <sup>(1)</sup>	100% B.R.	100% B.R.	100% B.R.
DEPASSEMENT D'HONORAIRES <sup>(2)</sup>	180,00 €	180,00 €	400,00 €
CHAMBRE PARTICULIÈRE <sup>(3)</sup>	40,00 €	40,00 €	60,00 €
FORFAIT JOURNALIER <sup>(4)</sup>	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS
FRAIS D'ACCOMPAGNANT <sup>(5)</sup>	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS
TRANSPORT EN AMBULANCE	100% B.R.	100% B.R.	150% B.R.

MATERNITÉ - CHAMBRE PARTICULIÈRE <sup>(17)</sup>	-	40,00 €	60,00 €
NAISSANCE/ADOPTION <sup>(18)</sup>	-	150,00 €	150,00 €



CONSULTATIONS GÉNÉRALISTES	-	150% B.R.	300% B.R.
CONSULTATIONS SPÉCIALISTES	-	150% B.R.	300% B.R.
CONSULTATIONS PSYCHIATRE, NEURO PSYCHIATRE...	-	100% B.R.	100% B.R.
CONSULTATIONS HOMEOPATHES	100% B.R.	150% B.R.	300% B.R.
ACTES DE SPÉCIALITÉS	-	150% B.R.	300% B.R.
AUXILIAIRES MÉDICAUX <sup>(6)</sup>	-	100% B.R.	200% B.R.
ANALYSE, RADIOLOGIE	-	150% B.R.	300% B.R.
VACCINS <sup>(7)</sup>	-	FRAIS RÉELS	FRAIS RÉELS
PHARMACIE (65%, 30%) <sup>(8)</sup>	-	150% B.R.	100% B.R.



OPTIQUE lunettes verres et monture <sup>(9)(A)</sup>	-	250,00 €	400,00 €
OPTIQUE lentilles <sup>(10)(A)</sup>	-	80,00 €	120,00 €
OPÉRATION OPHTHALMOLOGIQUE <sup>(11)</sup>	-	-	250,00 €

APPAREILLAGE ORTHOPÉDIE... <sup>(15)</sup>	-	100% B.R.	250% B.R.
PROTHÈSE AUDITIVE <sup>(16)(A)</sup>	-	300,00 €	915,00 €



DENTAIRE soins... <sup>(12)</sup>	-	200% B.R.	250% B.R.
PROTHÈSES DENTAIRE <sup>(13)(A)</sup>	-	200% B.R.	350% B.R.
IMPLANT DENTAIRE <sup>(14)(A)</sup>	-	-	500,00 €
ORTHODONTIE acceptée	-	200% B.R.	300% B.R.

FORFAIT CURE THERMALE par année civile	-	150,00 €	300,00 €
SOINS A L'ÉTRANGER <sup>(19)</sup>	-	-	100% B.R.
PARTICIPATION FORFAITAIRE <sup>(20)</sup>	-	18,00 €	18,00 €
PILULE CONTRACEPTIVE <sup>(7)</sup>	-	-	FRAIS RÉELS
DENSITOMETRIE OSSEUSE <sup>(7)</sup>	-	-	FRAIS RÉELS
ALLOCATION DÉCÈS <sup>(b)(21)</sup>	-	-	762,00 €

## Médecine naturelle

1

2

**Ostéopathie, Etiopathie, Naturopathie, Chiropratique, Acupuncture, Reflexologie, Shiatsu, Sophrologie, Kinésiologie, Méthode NAET ♦**

(Maximum au choix et au total 8 séances/an)

**Préparations/compléments alimentaires**

(Phyto, elixirs floraux, homéopathie non remboursée /Forfait annuel)

30,00 €

50,00 €

50,00 €

100,00 €